

Procuration Assemblée Générale Financière UFOLEP 44

Le 23 juin 2022 à Rezé

CSC Loire et Seil - 16 Avenue du Maréchal de Tassigny - 44400 REZE

**Ce document sera à présenter à l'accueil le jour de l'AG
AVEC LA LICENCE UFOLEP DE LA SAISON 2021/2022**

EN CAS D'ABSENCE DU PRESIDENT OU DE LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION

Je soussigné.e :

Président.e de l'association :

Donne mandat pour représenter et effectuer les votes nécessaires lors de l'Assemblée Générale financière de l'UFOLEP 44 du 23 juin 2022, au titre de l'association ci-dessus :

A : Melle - Mme - Mr :

Licence UFOLEP n°

de l'association :

Nombre de voix ¹ :

A.....le..... 2022

Signature du Président

Signature du porteur de la procuration

ATTENTION : Le mandaté doit être licencié UFOLEP

. Seules les personnes, en possession de ce document dûment rempli et de leur licence, pourront participer à la vie statutaire.

Une seule personne peut être mandatée par association (et non par section).

Exemple : une association = 4 sections = 1 mandat.

¹ Conformément aux statuts du comité départemental, le nombre de voix correspond au nombre d'adhérents de la saison 2019/2020.